



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

-----

Séance du 02 Avril 2025 – 14 H 30

-----

Date de la convocation : 20 Mars 2025

Nombre de délégués en exercice : 31

L'An 2025, le 02 Avril à 14 H 30, les membres du Comité Syndical élus par les conseils communautaires des EPCI membres se sont réunis au Pôle Tertiaire intercommunal, 43 rue Cambrésienne à Avesnes-sur-Helpe sur la convocation qui leur a été adressée et sous la présidence de M. Alain DELTOUR.

**Etaient présents** : M. DELTOUR, M. RICHARD, M. DUFRENNE, Mme NOIRMAIN, M. BAUDRY, Mme WATREMEZ, M. ETEVE, M. MONNIER, M. TELLIER, M. LIBERT, M. DUPIRE, M. DUCANCHEZ, M. ROYAUX, M. DEHEN, M. COURET, Mme MONIER, M. JUSTICE.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. BURY (à M. BAUDRY), Mme DESMARCHELIER (à Mme WATREMEZ), M. VILLAIN (à Mme NOIRMAIN), M. QUINZIN (à M. DELTOUR), M. DUMON (à M. DUFRENNE).

**Absents** : M. SEGUIN, Mme CATTELOT, M. HIRAUX, Mme SELIER, M. BETTIGNIES, M. NAVARRE, M. GARY, M. ERLEM.

**Absents excusés** : M. SERET.

\_\_\_\_\_

**Objet : Affectation du résultat 2024.**

\_\_\_\_\_

M. le Président précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2024.

**En section de fonctionnement**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - L'exercice 2024 fait apparaître un solde d'exécution de : | - 60 588,50 €         |
| - Le montant des résultats N-1 non affectés est de :        | + 271 235,86 €        |
| => le montant du résultat cumulé est de :                   | + <b>210 647,36 €</b> |

**En section d'investissement**

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| - L'exercice 2024 fait apparaître un solde d'exécution de : | + 25 814,01 €         |
| - Le solde d'exécution cumulé de N-1 est de :               | + 127 593,95 €        |
| =>le montant du résultat cumulé est de :                    | + <b>153 407,96 €</b> |

- |  |        |
|--|--------|
| - les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à : | 0,00 € |
| - les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à : | 0,00 € |

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé au Comité Syndical de :

- Reporter en section de fonctionnement (compte 002 de recettes) l'intégralité de l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire la somme de 210 647,36 €
- Reporter en section d'investissement (compte 001 de recettes) l'excédent d'investissement, c'est-à-dire la somme de 153 407,96 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
A. DELTOUR

Publié sur le site internet le 09 Avril 2025

Envoyé en préfecture le 08 Avril 2025

Reçu le 08 Avril 2025

Identifiant de télétransmission : 059-200043701-20250408-02042025\_05-BF